

Sommaire de la communication publique sur le ratio de la TSAV pour 2024

La Corporation d'assurance First Canadian est une compagnie canadienne d'assurance-vie et d'assurance contre les accidents et maladies dont l'organisme de réglementation principal est le surintendant des institutions financières de l'Alberta. Le surintendant des institutions financières de l'Alberta a adopté le nouveau dispositif de capital réglementaire du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF), le Test de suffisance du capital des sociétés d'assurance-vie (TSAV), le 1er janvier 2018.

Les entreprises sont tenues, au minimum, de maintenir un Ratio de Base de 55% et un Ratio Total de 90%. Le surintendant des institutions financières de l'Alberta a adopté des niveaux cibles de surveillance établis par le BSIF de 70% pour le capital de base et de 100% pour le capital total.

Les définitions des termes peuvent être trouvées à la ligne directrice A au : [TSAV – Test de suffisance du capital des sociétés d'assurance-vie](#)

		2024 (\$'000)	2023 (\$'000)	Différence
Capital – catégorie 1	(AC1)	126,979	119,705	6%
Capital – catégorie 2	(B)	3,514	3,285	7%
Capital disponible (AC1 + B)	(AC)	130,311	122,990	3%
Quotas excédentaires et dépôts admissibles	(SA+ED)	20,029	19,396	3%
Coussin de solvabilité de base (avec aj. Sc. Du BSIF de 1.00)	(CSB)	76,966	77,605	-1%
Ratio Total $([AC+SA+ED] / CSB) \times 100$		196%	183%	13%
Ratio de Base $([AC1+(70\% SA)+(70\% ED)] / CSB) \times 100$		183%	172%	11%

Les changements de période du Ratio Total et du Ratio de Base sont principalement dus à une augmentation du capital catégorie 1 résultant des bénéfices annuels.